



Vauhallan Karate Wado Ryu

"Pratique du karaté wado ryu et de la défense personnelle"

Convocation – Assemblée Générale Elective

Chers Adhérents

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra **vendredi 8 mars 2024 à 21h** dans la salle de Karaté.

L'ordre du jour est le suivant :

- Quorum
- Rapport moral de la Présidente et bilan d'activité de la saison 2023
- Rapport financier des comptes 2023
- Questions diverses

Je vous rappelle conformément aux statuts de notre association et du règlement intérieur, un quorum doit être atteint pour rendre les délibérations valables.

Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, chers adhérents, mes salutations les meilleurs.

A Vauhallan, le 11 février 2024

La Présidente
SAGUET Céline

Merci de fournir le pouvoir ci-dessous, si vous ne pouvez pas vous rendre à cette assemblée, et l'envoyer sur la boîte mail du club.

Déclaré sous le n°
I.R.N.A. : W913001574
auprès de la DDRJS 91
Le 29/07/09

N° SIRET :
518 407 663 00013

Agrément Jeunesse et
sports
N° 91 S 904



Adhérent n° 0910681

Club de la Ligue 91

Vauhallan Karate
Wado Ryu

Membres du Bureau :

Présidente
Céline SAGUET
celinesaguet@gmail.com
vkwr@free.fr

Trésorière
Christine Marinho

Secrétaire
Nicolas PEIGNET

Professeur :
Stephane MEDER
DEJEPS, 5° DAN
vkwr@free.fr
06 12 38 35 34



Vauhallan Karate Wado Ryu

"Pratique du karaté wado ryu et de la défense personnelle"

Pouvoir Assemblée Générale

Je soussigné(e) _____, demeurant à _____, Donne, pouvoir à M. _____ demeurant à _____, pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Vendredi 8 mars 2024** à **21h00**, à l'effet de prendre part aux délibérations et voter les résolutions visées à l'ordre du jour.

Fait à _____

Le _____